



Conseil économique et social

Distr. générale
15 février 2012
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt et unième session

Vienne, 23-27 avril 2012

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:
directives sur les questions politiques et budgétaires à l'intention
du programme des Nations Unies pour la prévention
du crime et la justice pénale**

Travaux de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

Le rapport ci-joint, établi par le Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, contient une information sur les activités menées par l'Institut. Il a été établi en application de la décision, prise par le Conseil de direction à sa réunion du 14 décembre 2011, de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, sur les travaux de l'Institut, conformément aux statuts de l'Institut (Résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe).

* E/CN.15/2012/1.



Principales activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en 1968 par le Conseil économique et social; il est administré par un Conseil de direction. L'UNICRI établit périodiquement des rapports à l'intention du Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. L'Institut aide les États et, plus généralement, la communauté internationale, à s'attaquer aux menaces que la criminalité représente pour la paix, la sécurité et le développement durable, plus particulièrement en défendant les systèmes de justice pénale équitables et efficaces, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques améliorées, et l'autonomie nationale grâce au renforcement des capacités institutionnelles.

2. L'Institut mène des recherches et dispense des formations axées sur l'action, fournit une information et des services consultatifs et met en place des activités, à la demande des États, aux échelles interrégionale et nationale. Il exploite des créneaux spécifiques et œuvre dans des secteurs spécialisés de la criminalité, de la justice, de la gouvernance des questions de sécurité et de la lutte contre le terrorisme, apportant une valeur ajoutée à la prévention du crime, à l'avancement de la justice et à la défense des droits de l'homme. Il assure également la fonction de plate-forme de consultation et de coopération concernant des questions sensibles ayant trait à la gouvernance des questions de sécurité, à la prévention du crime et à la justice pénale, faisant office d'intermédiaire honnête et impartial pour rassembler des partenaires de différents horizons: États Membres, institutions de recherche, organisations internationales et société civile, et pour forger une approche concertée face aux difficultés communes.

II. Lutte contre la menace que représente la criminalité

3. L'UNICRI contribue à la mise en place d'une base de connaissances mondiale sur les principales menaces contre la paix et le développement durable sur le plan de la sécurité. Il s'efforce de renforcer les institutions de justice pénale et la capacité professionnelle des praticiens de la lutte contre la criminalité organisée. À la demande de ses divers partenaires, et en synergie avec eux, l'Institut a identifié des grands domaines d'intervention pour appuyer l'adoption de politiques et renforcer les capacités dans l'optique de trouver des ripostes efficaces aux menaces nouvelles et émergentes que pose la criminalité organisée.

1. Base de connaissances sur la lutte contre la criminalité organisée: l'expérience européenne

4. L'UNICRI, en collaboration avec plusieurs partenaires, prend part à un projet de recherche sur la "Connaissance du droit de l'Union européenne comme moyen de lutter contre la criminalité transnationale organisée", qui a pour objectifs principaux

la formation de juristes européens et l'échange de meilleures pratiques et de la jurisprudence sur la criminalité organisée, contribuant ainsi à harmoniser les lois et pratiques positives des différents États Membres de l'Union européenne. L'expérience acquise et les enseignements retenus seront intégrés à d'autres projets qui seront mis en place dans d'autres régions.

2. Contrefaçons: lutter contre la criminalité organisée

5. Au cours des cinq dernières années, l'UNICRI a mis en place un programme exhaustif de recherche appliquée sur la question de la contrefaçon, activité capitale pour la criminalité organisée et menace contre la sûreté et la sécurité du consommateur. En décembre 2007, l'Institut a publié le rapport *Counterfeiting: A Global Spread, a Global Threat* (Contrefaçon: propagation mondiale, menace mondiale), qui souligne la place que prend la criminalité organisée. À la demande de la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale, l'Institut a remis à la Commission, à sa vingtième session tenue en avril 2011, une mise à jour de ce rapport. Celui-ci a également fait l'objet d'une diffusion générale auprès des États Membres. En 2010, l'Institut a élaboré une série de directives concernant les enquêtes en vue d'aider à repérer plus facilement la présence de la criminalité organisée dans les activités de contrefaçon, ainsi qu'une série d'indicateurs devant servir à la réalisation de campagnes de sensibilisation ciblant les consommateurs. Ces directives ont été intégrées à la publication, en 2010, de l'ouvrage *Strategies for Technical-Juridical Training and Awareness-Raising on Counterfeiting* (Stratégies en vue de la formation technico-juridique sur la contrefaçon et de la sensibilisation aux questions ayant trait à la contrefaçon) Pour renforcer plus encore les moyens dont disposent les États Membres pour lutter contre les contrefaçons, l'UNICRI a élaboré en 2011 un manuel de formation en trois parties: FAKES: fighting against brand counterfeiting in three key European member States – towards a more comprehensive strategy (FAUX: la lutte contre la contrefaçon de marques dans trois grands pays européens – pour une stratégie plus complète). Six cours de formation à l'intention des forces de détection et de répression et des procureurs ont été organisés: en Pologne, en République tchèque et en Roumanie.

6. En 2011, l'Institut a mené un projet de recherche visant à surveiller les activités de groupes criminels organisés italiens dans le domaine de la contrefaçon et à repérer les liens qui existent avec d'autres types de trafic. En 2011, la Guardia di Finanza d'Italie, le Bureau national italien de lutte contre la Mafia, l'Office européen de police (Europol) et d'autres sources, dont les médias, ont dévoilé plusieurs opérations contre des crimes liés à la contrefaçon. Un projet de recherche semblable, portant celui-ci sur les contrefaçons de médicaments, intitulé "Microstructure-secured and self-verifying medicines" (sécurité microstructurelle et autovérification des médicaments) analysera les stratégies menées par les organisations criminelles pour fabriquer et commercialiser les médicaments contrefaits, grâce aux données fournies par 15 pays.

7. Deux nouveaux projets sur la contrefaçon vont être lancés en 2012. Le premier portera sur la contrefaçon et la criminalité organisée, menant à la création d'un centre d'échange international sur la contrefaçon et la criminalité organisée. Un volet important de ce projet portera sur l'évaluation des risques des contrefaçons pour la santé et la sécurité des consommateurs. Le second projet consistera à créer un forum international sur la criminalité liée aux contrefaçons, et rassemblera les

parties prenantes venues de différents secteurs pour procéder au bilan et à l'analyse du problème de la contrefaçon et adopter de nouvelles contre-mesures.

3. Une nouvelle priorité: la lutte contre la criminalité environnementale

8. Dans le souci de mieux faire comprendre la menace que constitue la criminalité environnementale, l'UNICRI a organisé, en décembre 2011, une conférence à Rome, "Le trafic illicite des déchets: une urgence mondiale", avec la participation du Ministère italien de l'environnement, de parlementaires, de partenaires internationaux tels que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de parties prenantes engagées dans la lutte contre le trafic et le déversement de déchets toxiques. Pour mieux faire comprendre la dynamique de la criminalité environnementale, l'Institut a décrit des incidents internationaux de trafic et de déversement de déchets dangereux et de déchets électroniques, s'appuyant sur des rapports internationaux et des données provenant de sources ouvertes, le tout regroupé dans l'étude "Countering illegal trafficking and dumping of hazardous and e-waste" (La lutte contre le trafic et le déversement illicites de déchets dangereux et de déchets électroniques). Ce travail complète les recherches sur la criminalité environnementale telles que reprises en 2009 dans la publication de l'Institut, *Eco-Crime and Justice: Essays on Environmental Crime* (Écocriminalité et justice: articles sur la criminalité environnementale), et contribue à l'élaboration d'un programme plus vaste visant la criminalité environnementale, qui sera lancé en 2012.

9. En partenariat avec plusieurs instituts de recherche, des organisations de la société civile et des municipalités, l'UNICRI a lancé un processus de consultation international sur la présence des groupes criminels organisés dans la criminalité environnementale, dans l'optique d'élaborer une série de recommandations en vue de politiques et d'actions plus efficaces aux échelons national, régional et international. C'est dans cette optique que l'Institut, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, va organiser une conférence internationale en Italie en 2012. Dans le cadre des préparatifs en vue de cette conférence, l'Institut va procéder à titre préliminaire à la collecte et à l'analyse approfondies de cas de trafic et de déversement de déchets toxiques et de déchets électroniques, qui seront repris dans un rapport comprenant notamment une série de recommandations, le tout étant soumis à l'examen de la conférence. Celle-ci fera également fonction de plate-forme pour l'examen de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012.

4. Cybercriminalité

10. L'UNICRI est passé à la seconde phase de son projet relatif au profilage des pirates informatiques, lancé en 2004. La première phase du projet, achevée en 2010, visait l'application des concepts du profilage criminel au monde du piratage informatique. Cette phase-ci est axée sur les liens qui existent entre d'une part le monde du piratage et le monde numérique souterrain et, d'autre part, la criminalité organisée et les groupes dits de cybermilitants. Le projet porte également sur l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de cybersécurité et sur la lutte contre les menaces de cyberterrorisme.

5. Lutte contre le trafic de métaux précieux

11. En coopération avec le Gouvernement sud-africain, l'UNICRI a conçu un projet visant à renforcer les efforts déployés au plan international pour lutter contre le trafic de métaux précieux et leur utilisation potentielle comme source de financement de la criminalité organisée et du terrorisme. Ce projet doit commencer en 2012, avec l'établissement d'un réseau international de parties prenantes essentielles (gouvernements, organisations internationales, grandes entreprises et spécialistes de la production et de la transformation des métaux précieux). Un des principaux objectifs du projet est de mieux faire comprendre au public la menace que constitue le trafic de métaux précieux et son exploitation illicite, et d'établir des normes et des indicateurs pour identifier et évaluer d'une part, les vulnérabilités et, d'autre part, les meilleures pratiques.

6. La lutte contre la criminalité et la justice pénale en milieu urbain

12. L'UNICRI, en collaboration avec le SENSEable City Laboratory du Massachusetts Institute of Technology, a mené un projet de recherche visant à aider les décideurs à concevoir et mettre en œuvre une politique efficace de la ville axée sur la sécurité, la prévention de la criminalité et la justice pénale, et s'appuyant sur un aménagement durable des villes. Le projet vise notamment à évaluer l'impact d'un aménagement durable des villes sur la sécurité et l'état de droit dans les villes contemporaines. Dans le cadre de ce projet, l'Institut a publié le rapport *New Energy for Urban Security: Improving Urban Security through Green Environmental Design* (De nouvelles énergies pour la sécurité urbaine: améliorer la sécurité urbaine grâce à une conception verte de l'environnement).

13. Courant 2012, l'UNICRI, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la ville de Turin, va organiser un atelier international sur la sécurité, la lutte contre la criminalité et la justice pénale en milieu urbain, qui sera accueilli par la ville de Turin. Les meilleures pratiques internationales relatives à différents aspects de la sécurité urbaine seront examinées; une liste de priorités et de besoins dans ce domaine sera établie. L'atelier va contribuer à l'élaboration de directives et de programmes visant à aider les villes à promouvoir la sécurité, la lutte contre la criminalité et la justice pénale en milieu urbain.

III. Systèmes de justice pénale plus efficaces et protection des groupes vulnérables

14. L'UNICRI a intensifié les efforts qu'il déploie pour rendre les systèmes de justice pénale et la coopération internationale en la matière plus efficaces et pour renforcer les systèmes de justice pour mineurs, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, l'Institut a fourni une assistance juridique sur les questions ayant trait à la justice pour mineurs en aidant les États Membres à déterminer dans quelle mesure leurs législations et leurs pratiques nationales étaient conformes aux normes internationales. Un autre volet essentiel de l'action déployée par l'Institut vise à appuyer la mise en place de structures gouvernementales et non gouvernementales pour la protection des victimes et des groupes vulnérables.

1. Renforcement des capacités dans le secteur de la justice des mineurs

15. L'UNICRI a continué d'apporter un soutien à long terme au Gouvernement mozambicain pour la mise en place d'un système de justice des mineurs à la fois efficace et juste. L'Institut a consolidé le programme pilote visant à renforcer la justice des mineurs au Mozambique, mené au cours des années 2006-2009, et a lancé un nouveau projet pilote. Celui-ci vise à renforcer les efforts déployés pour promouvoir les droits des mineurs en situation de risque ou en conflit avec les autorités, et à favoriser leur intégration dans la société. Ce projet a été conçu et mis en œuvre dans la province de Maputo, en étroite collaboration avec le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère des femmes et des affaires sociales, le Ministère de l'éducation, le Ministère du travail, le Tribunal pour mineurs et le Bureau du procureur général, ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En 2012, le projet pilote visera l'intervention précoce et les moyens d'empêcher la marginalisation des jeunes et d'éviter qu'ils ne deviennent des délinquants adultes. L'Institut apporte des services consultatifs sur la justice des mineurs aux États, à leur demande, mettant à profit son expérience sur le terrain en Angola, en République démocratique populaire lao et au Mozambique.

2. Lutte contre la violence sexuelle et le trafic des femmes et des enfants

16. La lutte contre la violence sexuelle et le trafic des êtres humains, notamment le trafic de femmes et d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle, se situent au cœur même de l'action de l'UNICRI. Au nombre des recherches et des activités menées par l'Institut figurent notamment l'élaboration d'un manuel de formation sur la question du trafic des êtres humains dans le contexte des opérations de soutien de la paix et la question du trafic de jeunes Nigérianes vers l'Italie, tel que décrit dans l'étude réalisée en 2010, *Trafficking of Nigerian Girls in Italy: The Data, the Stories, the Social Services* (Trafic de jeunes Nigérianes vers l'Italie: données, récits, services sociaux). En 2011, l'UNICRI a procédé à une enquête pilote sur la violence à l'encontre des femmes dans six pays – Allemagne, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie et Pologne. À titre de suivi du projet pilote, l'Institut mène actuellement un projet de recherche visant à recueillir, au moyen d'une enquête auprès des 27 États Membres de l'Union européenne et de la Croatie, des données fiables et pouvant se prêter à des comparaisons sur la manière dont les femmes vivent la violence.

3. Différences entre les sexes face à la toxicomanie

17. Soucieux d'approfondir la question des différences sexuelles face à la toxicomanie et d'aider les femmes vulnérables touchées par la toxicomanie, l'UNICRI a lancé le projet "Femmes, alcool et drogue", dans le cadre duquel a été créé un réseau de professionnels à même de promouvoir et de favoriser les interventions visant spécifiquement les femmes dans le contexte des risques d'alcoolisme et de toxicomanie. Le projet préconise l'adoption, par les professionnels des secteurs social et médical, d'une approche qui tienne compte de la spécificité des femmes en vue de mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes toxicomanes. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et d'autres organismes des Nations Unies, le projet va élaborer des directives et établir des meilleures pratiques pour favoriser une

approche qui tient compte de la spécificité des femmes chez les professionnels de la prévention, du traitement et de la réadaptation des toxicomanes. Ce projet prévoit également des interventions telles que la formation des professionnels et la création de permanences téléphoniques pour les femmes.

4. Protection d'une population vulnérable: le cas de l'albinisme

18. L'UNICRI prend part au projet mené par la Commonwealth Foundation visant à protéger les droits de l'homme dans le contexte de conflits culturels, s'agissant notamment d'empêcher la mise à mort délibérée de personnes atteintes d'albinisme. De nombreux facteurs viennent aggraver les attaques dont les albinos sont victimes: les idées fausses sur l'albinisme, une méconnaissance des causes du phénomène, les croyances religieuses et traditionnelles. De concert avec l'Association Zimbabwe Albino et PHPAfrica, un petit projet a été lancé pour étudier ces problèmes dans le cadre d'une approche communautaire participative. En sa qualité de partenaire de cette initiative, l'UNICRI met au point des outils d'enquête en vue de la collecte de données de référence, ainsi que de l'évaluation de l'impact du projet. Ce projet pilote pourrait être repris dans d'autres pays africains.

IV. Défense du droit pénal international et des pratiques correspondantes: le projet "Justice et crimes de guerre"

19. De concert avec les tribunaux pénaux internationaux, l'UNICRI a lancé diverses initiatives visant à recueillir et à partager avec les systèmes judiciaires nationaux le savoir accumulé par ces institutions internationales, dans le but de faciliter les poursuites dans les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide. En 2008, l'Institut a lancé le programme "Preserving the legacy of international and internationalized criminal tribunals and courts" (préserver le savoir acquis par les tribunaux et cours pénaux internationaux ou internationalisés), en collaboration avec le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. De ce projet est né le *Manuel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur les pratiques établies*, publié en 2009, dans le cadre du projet visant à préserver le savoir accumulé par le Tribunal international. Une série d'ateliers de formation à l'intention des conseils de la défense a été organisée en collaboration avec des pénalistes du Greffe du tribunal pour la Bosnie-Herzégovine. En 2010, l'UNICRI a mis en place une collaboration analogue avec le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

20. Le partenariat qui existe entre le Greffier de la Cour pénale internationale et l'UNICRI va être renforcé plus encore en 2012, l'Institut allant réaliser une étude de faisabilité sur la création de centres de services pour les victimes. Il est également prévu de diligenter l'élaboration des décisions ayant trait aux victimes et de publier un manuel pour les conseils de la défense auprès de la Cour, et un manuel donnant une information pertinente sur la représentation des victimes, à l'intention de leurs représentants légaux. Ce projet mettra à profit un autre projet, lancé par l'Institut en

2009, dans le but d'analyser la jurisprudence de la Cour sur la représentation des victimes et la participation aux procédures pénales internationales.

21. Un volet important de l'action de l'UNICRI consiste à faciliter le transfert de connaissances et d'expertise aux systèmes judiciaires nationaux et à renforcer les capacités nationales. De concert avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, l'Institut mène le projet "Justice et crimes de guerre", qui a réussi à transférer un savoir sur les affaires de crimes de guerre du Tribunal international à la région concernée. Grâce aux initiatives prises en 2011 pour renforcer la capacité des juridictions nationales à gérer les affaires relatives aux crimes de guerre, plus de 800 professionnels de la justice ont pu bénéficier de la formation ainsi dispensée. Dans le cadre de ce projet, l'Institut a élaboré, en collaboration avec l'Association des conseils de la défense du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ADC-TPIY), un Manuel de défense pénale internationale: pratiques établies du TPIY. Un outil électronique de gestion des connaissances, sous forme de portail de formation et d'apprentissage électronique bilingue a également été mis au point et mis à disposition pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les praticiens des institutions judiciaires des pays de l'ex-Yougoslavie. Ce portail, élaboré en partenariat avec les institutions nationales, contient le texte de plus de 700 outils législatifs pertinents concernant les poursuites engagées contre les auteurs de crimes de guerre, et le texte de traités et conventions internationaux, de législations nationales pertinentes et d'accords bilatéraux en matière pénale. Le portail d'apprentissage électronique est utilisé par les académies de formation judiciaire nationales dans la région de l'ex-Yougoslavie, dans l'optique de former les juges et les procureurs dans le domaine du droit pénal international et du droit humanitaire international.

22. De concert avec divers partenaires, l'UNICRI crée actuellement un réseau d'institutions de formation judiciaire dans la région de l'ex-Yougoslavie dans l'optique de mettre au point un programme de formation et d'organiser des programmes de formation pour les conseils de la défense en utilisant le Manuel sur la défense pénale internationale: pratiques élaborées par l'ADC-ICTY, et de mettre au point un cursus électronique pour les étudiants, en coopération avec les universités de la région. Mettant à profit l'expérience qu'il a acquise des pays de la région, l'UNICRI va encourager des initiatives analogues dans d'autres régions du monde, dans le but de renforcer la capacité des États Membres à engager des poursuites dans les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide.

V. Échange de meilleures pratiques, renforcement des capacités de défense des droits de l'homme et amélioration de l'accès aux services

23. Au fil des ans, l'UNICRI a mis au point un certain nombre d'initiatives visant à renforcer les capacités en améliorant les connaissances spécialisées grâce à l'échange de meilleures pratiques entre professionnels et décideurs. Il s'agit de favoriser l'autonomie des États en renforçant les capacités des institutions et en

favorisant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies bien conçues et de programmes d'intervention spécifiques.

1. Création d'une plate-forme pour donner accès aux recherches fondées sur des données probantes

24. L'UNICRI a créé une plate-forme scientifique pour permettre de mieux repérer et de diffuser les meilleures pratiques internationales en ce qui concerne la prévention, le traitement de la toxicomanie et la réadaptation des toxicomanes et de créer des programmes de formation nationaux à l'intention des professionnels des pays de la région méditerranéenne. Le projet, qui a recours à une plate-forme en ligne spécialisée, donne accès aux recherches les plus récentes fondées sur des données scientifiques diffusées par le biais des revues et bulletins spécialisés. Le gestionnaire de centres d'information, qui fait partie du projet intégral sur la toxicomanie, en cours depuis 1991, est au nombre des autres initiatives menées par l'UNICRI, qui offre aux praticiens, aux décideurs et au personnel des systèmes judiciaires et des services de détection et de répression, un outil mis à jour permettant de mieux comprendre l'évolution des questions ayant trait aux drogues et d'autres questions connexes.

2. Recherche sur les meilleures pratiques et diffusion de ces pratiques visant à lutter contre les addictions et à favoriser un mode de vie sain

25. L'UNICRI a été invité à participer en qualité de partenaire au projet européen "Addiction and Lifestyles in Contemporary Europe: Reframing Addictions Project (ALICE RAP)" (Addictions et modes de vie dans l'Europe contemporaine: projet de recadrage des addictions (ALICE RAP)), qui rassemble des participants rattachés à 43 établissements de recherche dans 25 pays européens. Ce projet crée un cadre pour l'analyse des difficultés que posent les addictions pour la cohésion, l'organisation et le fonctionnement de la société européenne d'aujourd'hui. Dans le contexte de ce projet, l'Institut a été chargé d'étudier le coût que représentent les addictions pour les systèmes de justice pénale, et les solutions de rechange à l'incarcération des toxicomanes.

3. Protection des droits de l'homme dans le cadre des essais cliniques de médicaments

26. Ces dernières années, l'UNICRI, à la demande de diverses parties prenantes, a pris des initiatives pour protéger et défendre les droits de l'homme et veiller au bien-être de personnes prenant part aux essais cliniques et à la recherche sur les médicaments. Une attention particulière est accordée aux aspects relatifs à la justice pénale et aux questions juridiques qui se posent dans le contexte des essais cliniques de médicaments – dont la fraude, le respect des normes déontologiques internationales régissant le contrôle de la qualité des médicaments, notamment en ce qui concerne le bon fonctionnement des cadres législatifs. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNICRI met en place un projet sur la déontologie et le droit de la recherche biomédicale dans les pays en développement, dont un volet consistera à organiser des séances de formation en Afrique subsaharienne. Ce projet est né d'une recherche menée précédemment par l'UNICRI sur la législation encadrant les essais cliniques dans les pays en développement et

sur l'application des instruments internationaux régissant les essais cliniques. Une première formation sera organisée en République-Unie de Tanzanie en 2012.

4. Renforcement de la déontologie en matière de recherche sur la santé

27. L'UNICRI participe à une nouvelle initiative lancée par le Zimbabwean Forum of Research Institutions, offrant son assistance technique pour le renforcement et l'harmonisation de la déontologie en matière de recherche médicale, par le biais de partenariats et de formations menés en collaboration avec les institutions locales au Zimbabwe. L'UNICRI aidera à mobiliser l'expertise locale déjà en place en déployant une assistance technique dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud, qui comptera la participation d'États membres de l'Union européenne. Le projet a pour objectif de rendre les bilans de la déontologie plus efficaces, plus transparents et plus indépendants, de renforcer les moyens de surveiller la recherche médicale et les essais cliniques, et d'améliorer les connaissances concernant les directives et conditions qui existent à l'échelon national, comme le prévoit le Conseil zimbabwéen de la recherche médicale.

5. Renforcement des capacités et diffusion des meilleures pratiques: création d'un observatoire des toxicomanies dans la région de Calabre (Italie)

28. En Italie, les autorités de la région de Calabre ont retenu l'UNICRI, jugé être le partenaire le plus judicieux pour la création d'un observatoire des toxicomanies dans la région. Il s'est agi de mettre en place un plan régional pour la prévention de la toxicomanie et le traitement et la réadaptation des toxicomanes, offrant ainsi une occasion unique en son genre de créer un modèle d'intervention d'ensemble équilibrée pour traiter le problème de la toxicomanie. Le projet pilote est en train de faciliter l'intégration des efforts déployés aux échelons national et international pour identifier les bonnes pratiques et les adapter aux différents contextes nationaux. L'UNICRI, en partenariat avec d'autres parties prenantes, étudie la possibilité de mener des projets semblables dans d'autres régions où le trafic et la consommation de drogues est en progression, tels que les pays de la région méditerranéenne et l'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

VI. Gouvernance de la sécurité et lutte contre l'attrait que représente le terrorisme

29. Dans le cadre de son approche de la gouvernance de la sécurité pour combattre le terrorisme et les nouvelles menaces à la sécurité, l'UNICRI a lancé un certain nombre d'initiatives visant à mobiliser directement les organismes chargés de la sécurité, les services de détection et de répression, ainsi que l'ensemble de la société civile, des autorités locales et régionales, du secteur privé et d'autres organismes œuvrant pour la défense des droits de l'homme et des droits au développement économique. Cette approche vise à donner aux décideurs et aux spécialistes des conseils sur les grandes orientations à mettre en place dans le cadre des mesures de sécurité à l'occasion d'incidents majeurs. Elle vise à orienter les plans stratégiques concernant différentes questions relevant du domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Au cours de la période 2012-2013, l'Institut va continuer d'axer son action sur les questions spécialisées pour lesquelles il a acquis une expertise particulière et est désormais un partenaire crédible. Au nombre de ces

niches spécialisées figurent la sécurité lors de grandes manifestations, les partenariats public-privé visant à protéger les cibles vulnérables, l'atténuation des risques provenant de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la lutte contre l'attrait que peut représenter le terrorisme.

1. Renforcer la sécurité lors de grandes manifestations

30. Du fait de l'ampleur qu'elles prennent et/ou de leur grande visibilité, les grandes manifestations (définies comme étant toute manifestation appelant une coopération internationale en matière de planification de la sécurité, telles que les grandes manifestations sportives □ dont les Jeux olympiques □ les réunions au sommet ou d'autres manifestations de masse telles que les fêtes nationales ou religieuses) sont des cibles vulnérables qui prêtent le flanc aux activités illicites, dont le terrorisme, et sont susceptibles d'être exploitées par des groupes criminels organisés pour mener leurs activités illégales. Le programme UNICRI sur la sécurité lors des grandes manifestations vise à fournir une assistance technique aux décideurs et aux praticiens dans la planification des mesures de sécurité lors de ces grandes manifestations. L'action de l'Institut s'appuie sur la résolution 2006/28 du Conseil économique et social, dans lequel le Conseil invite l'Institut à poursuivre et à développer ses activités liées à la création de l'Observatoire international permanent sur les mesures de sécurité lors de grandes manifestations, y compris en fournissant aux États Membres une assistance technique et des services consultatifs dans le domaine de la sécurité lors des grandes manifestations.

31. L'UNICRI a élaboré et mis en œuvre deux initiatives régionales dans ce domaine. En collaboration avec l'Organisation des États américains (OEA), il a lancé le projet "Protecting major events to foster crime prevention strategies" (Protéger les grandes manifestations pour appuyer les stratégies de prévention de la criminalité), portant sur les années 2011 à 2014. L'initiative, à laquelle participent tous les États membres de l'OEA, prévoit des formations et des services consultatifs à l'intention de ceux qui élaborent les plans en matière de sécurité, dans le cadre des préparatifs des grandes manifestations qui auront lieu dans les Amériques. Le projet prévoit également l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les États membres, ainsi que la mise au point d'un système de gestion des connaissances sur la sécurité lors des grandes manifestations et d'un manuel de formation axé spécifiquement sur les besoins de la région. Le projet compte comme objectifs la définition et l'adoption de normes de planification communes dans les sous-régions des Amériques, la diffusion et l'adoption de meilleures pratiques dans le cadre de partenariats public-privé pour la sécurité lors de grandes manifestations et le renforcement à plus long terme des moyens de prévention de la criminalité dont disposent les États participant au projet.

32. La seconde initiative régionale, "Enhancing European coordination for national research programmes in the area of security at major events: The House" (Renforcer la coordination européenne des programmes nationaux de recherche sur la sécurité lors de grandes manifestations), sera mise en œuvre courant 2012 et 2013. Cette initiative met à profit les résultats de sept années d'activité et représente le suivi de deux projets UNICRI antérieurs. Vingt-quatre États membres de l'Union européenne y participent; c'est l'Institut qui assume la responsabilité de la coordination du projet. Celui-ci va faciliter l'adoption d'une approche commune en matière de répression au niveau de l'Union européenne, dans le plein respect des

dispositions des grandes priorités stratégiques de l'Union dans ce domaine, en particulier le Programme de Stockholm pour 2010-2014 de l'Union européenne et la Stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne. Des directives à l'intention de ceux qui établissent les plans en matière de sécurité ont été publiées, présentant les normes communes et les moyens de coordination adoptés à l'échelon européen. Les conclusions et les produits découlant de ce projet pourraient être repris dans d'autres régions, si la demande existe.

33. L'UNICRI a mis au point un ensemble de services et d'outils visant à améliorer la capacité qu'ont les gouvernements de résoudre la question de la sécurité lors de grandes manifestations, dont notamment le *IPO Security Planning Model* (Modèle IPO de planification de la sécurité), *Handbook to Assist the Establishment of Public-Private Partnerships to Protect Vulnerable Targets* (Manuel d'aide à la création de partenariats public-privé pour la protection de cibles vulnérables) et le *Guide on Media Management and Ethical Issues at Major Events* (Guide des relations avec les médias et des questions éthiques lors de grandes manifestations). Dans ce contexte, l'Institut a pris en charge la coordination de plusieurs publications, dont notamment *Foundations of the European House of Major Events Security: A Manual for the International Coordination of Major Events Security Research in Europe*. L'Institut apporte une assistance technique aux États qui en font la demande et qui organisent de grandes manifestations; il était présent lors de grandes manifestations comme les Jeux Olympiques de Beijing, les XVI^e Jeux panaméricains, les deux finales de la Ligue des champions et la présidence de l'Union européenne, et a organisé plusieurs ateliers de formation et d'ateliers régionaux pour renforcer la coopération internationale. L'UNICRI œuvre à mettre au point de nouvelles initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique, en collaboration avec l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, mais aussi pour le Moyen-Orient.

2. Lutte contre l'attrait du terrorisme

34. En sa qualité de membre de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies, l'UNICRI contribue au déploiement d'une action cohérente et coordonnée dans l'ensemble du système des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme. L'une des missions clefs de l'Institut consiste à aider les États Membres à prévenir et combattre l'attrait que représentent le terrorisme et le recrutement de terroristes, grâce au renforcement des capacités nationales. Au nombre des grandes initiatives figure la création, en 2010, du Centre de l'UNICRI sur les politiques visant à lutter contre l'attrait du terrorisme. Mettant à profit l'action initiale menée par le Groupe de travail de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme sur la radicalisation et l'extrémisme à l'origine du terrorisme, l'objectif principal du Centre est de favoriser les échanges d'informations et d'expériences entre les États au sujet de leurs projets et programmes respectifs de lutte contre l'attrait du terrorisme et les violences extrémistes. L'action du Centre porte notamment sur la collecte d'information pertinente sur les politiques, projets et programmes de lutte contre l'attrait du terrorisme – concernant en particulier la réadaptation des prisonniers – et la création d'un réseau d'éminents experts dans ces domaines.

35. Dans le souci d'atteindre les objectifs qui lui ont été fixés, le Centre a organisé des ateliers régionaux et internationaux pour les spécialistes du contre-terrorisme et

d'autres professionnels œuvrant aux échelons national et municipal. Les ateliers sont d'indispensables outils pour l'échange de meilleures pratiques et d'informations, et pour susciter la confiance auprès de la communauté des praticiens. Les recommandations adoptées lors des ateliers ont souligné les domaines appelant une coopération accrue.

36. L'UNICRI a organisé le premier atelier international sur le désengagement, la réadaptation et la réinsertion, en amont et en aval, qui s'est tenu à Lucca (Italie) du 24 au 26 mai 2011; y ont assisté plus de 70 participants venus de 21 pays, ainsi que des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'OSCE et d'INTERPOL, et 12 experts indépendants représentant des associations de la société civile. Cet atelier a été suivi d'une conférence internationale organisée conjointement par le Centre international pour le contre-terrorisme, tenue à La Haye en décembre 2011, et à laquelle ont assisté des représentants de 20 États et des principales organisations internationales, ainsi qu'un grand nombre d'experts. Ces deux rencontres ont marqué l'ouverture d'un dialogue et d'un échange de données d'expérience entre les gouvernements ayant mis en place des programmes de réadaptation ou en train de les créer et les praticiens, qui ont partagé leurs idées et leurs expériences concernant l'élaboration et la mise en œuvre de tels programmes. La nécessité de créer un mécanisme pour faciliter l'échange de connaissances spécialisées et d'autres informations a été l'une des conclusions importantes formulée à cette occasion.

37. Une seconde initiative, "Désengagement et réadaptation des extrémistes et terroristes violents" a commencé en 2012, et aidera les États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des programmes efficaces de réadaptation et de désengagement à l'intention des extrémistes violents. Ce projet va identifier les meilleures pratiques conformes aux normes et lignes directrices des Nations Unies en matière de traitement des délinquants. L'UNICRI va aider les États à lancer de nouveaux programmes de réadaptation ou à renforcer ceux qui existent déjà et va prendre part aux efforts axés sur la réforme pénitentiaire visant à limiter la propagation de la radicalisation.

3. Principales initiatives public-privé

38. Depuis 2007, l'UNICRI mène, dans le cadre du groupe de travail de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme sur le renforcement de la protection des cibles vulnérables, des activités sur les politiques en matière de sécurité. Ces activités se fondent sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (Résolution 60/288 de l'Assemblée générale), qui reconnaît explicitement l'importance des partenariats public-privé dans les activités de lutte contre le terrorisme. L'action de l'Institut s'inspire également de l'hypothèse selon laquelle, si la responsabilité pour la sécurité relève des pouvoirs publics, la protection de la multitude de cibles vulnérables partout dans le monde appelle la participation active du monde des entreprises. L'Institut a initialement fait porter son action sur la protection de diverses catégories de cibles vulnérables, y compris les cibles peu protégées comme le sont, par exemple, les hôtels, les centres touristiques et de loisir, les sites historiques, les gares et gares routières et les centres commerciaux et financiers, ainsi que sur les infrastructures critiques, et notamment celle du secteur énergétique non nucléaire. Ce second élément a été conçu en coopération avec l'Unité d'action contre le terrorisme de l'OSCE.

39. Le programme public-privé que l'UNICRI a élaboré sur les politiques en matière de sécurité vise à renforcer la protection des cibles vulnérables partout dans le monde, grâce à la mise en place d'initiatives de sécurité dans le cadre de partenariats public-privé et de l'identification, du développement et de la mise à l'essai de modèles novateurs de coopération en matière de sécurité. Les activités correspondantes s'appuient principalement sur deux outils mis au point par l'Institut dans le cadre de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme, les principes de base des partenariats public-privé figurant dans le rapport de 2009 "Public-private partnerships (PPPs) for the protection of vulnerable targets against terrorist attacks: review of activities and findings" (Partenariats public-privé pour la protection des cibles vulnérables: examen des activités et conclusions), et dans le "*Handbook to Assist the Establishment of Public-Private Partnerships to Protect Vulnerable Targets Manuel*" de 2010 (Manuel d'aide à la constitution de partenariats public-privé pour la protection des cibles vulnérables). Il s'agit d'aider les États Membres et les parties prenantes du secteur privé dans les efforts qu'ils déploient à de manière autonome pour créer des partenariats public-privé et pour mobiliser le secteur privé, qui est invité à investir dans des mesures pour prévenir les attaques terroristes et à coopérer avec les pouvoirs publics. L'UNICRI a également favorisé la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé au niveau local, notamment au Kenya, au Mexique et au Portugal. Pour diligenter les travaux sur les politiques en matière de sécurité adoptées par les pouvoirs publics en ce qui concerne les partenariats public-privé, l'Institut mène actuellement un projet de recherche conjoint avec l'Université de New York dans le but de créer une plate-forme mondiale de recherche pour les politiques en matière de sécurité associant le secteur public et le secteur privé.

4. Atténuation des risques que posent le trafic et l'utilisation illicite de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

40. Le trafic et l'utilisation criminelle de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires constituent une grave menace pour la paix, pour la sécurité et pour la santé des citoyens, comme en témoignent un certain nombre d'instruments et de résolutions, dont par exemple la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Pour mettre en œuvre une stratégie efficace dans le contexte de ces risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, il faut une coopération et une coordination solides entre les autorités nationales compétentes et les organisations internationales et régionales. Dès 2004, l'UNICRI a élaboré un programme international pour combattre le trafic et l'utilisation criminelle de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction, INTERPOL, Europol et l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme avait pour principal objectif d'aider les États Membres à adopter une approche générale du problème, à établir des voies de communication claires, à améliorer l'échange d'informations et de meilleures pratiques internationales. L'Institut a par la suite organisé plusieurs ateliers internationaux et établi deux rapports d'évaluation sur les questions relatives aux matières en cause pour l'Europe du Sud-Est, le Caucase et l'Asie centrale. En 2008 et 2009 l'Institut a coopéré avec la Commission

européenne et, bénéficiant de l'appui technique de l'AIEA, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, d'INTERPOL, d'Europol et de l'Organisation mondiale des douanes, a créé un système de gestion des connaissances sur la prévention du trafic de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Afrique du Nord. Ce système de gestion a été conçu pour aider les États à améliorer l'échange d'informations sur les incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et à accéder à l'information dans le but de renforcer la capacité d'atténuation des risques correspondants. L'UNICRI a également créé une plate-forme informatique (portail) de partage de données, d'analyses et de meilleures pratiques.

41. L'UNICRI collabore actuellement avec la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure pour mettre en œuvre une initiative lancée en 2010 visant à créer des centres d'excellence en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Inscrite dans l'Instrument de stabilité de l'Union européenne, l'initiative a facilité la coopération régionale et renforcé les politiques et capacités dans ces domaines grâce à la création d'un réseau d'initiatives régionales visant à encourager et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Il s'agira notamment d'échanger et d'utiliser les capacités en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire, d'élaborer des directives et d'échanger les meilleures pratiques, mais aussi d'identifier, de recueillir, d'analyser et de déployer des ressources pour répondre aux besoins identifiés par les pays partenaires.

42. L'initiative concerne actuellement huit sous-régions, dont la façade atlantique de l'Afrique; l'Asie centrale; le Moyen-Orient et les pays de la région du Golfe; l'Afrique du Nord; l'Asie du Sud-Est; l'Europe du Sud-Est; le Caucase, la République de Moldova et l'Ukraine; et l'Afrique subsaharienne. Dans chacune de ces sous-régions un secrétariat régional pour les centres d'excellence chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires sera créé pour aider les pays partenaires à évaluer leurs besoins, faciliter la mise en œuvre de projets et apporter un appui technique aux équipes nationales travaillant dans ces quatre domaines, s'agissant notamment de l'élaboration de plans d'action nationaux correspondants et de l'élaboration ou du renforcement de politiques intégrées dans ce domaine. La mise en route en 2012 a été approuvée pour quelque 19 projets, dont la mise à disposition de formations et de matériels, le développement des connaissances, l'appui technique et spécialisé et les actions de sensibilisation. Autre produit essentiel de cette initiative: la création d'un réseau international d'appui, comprenant des experts hautement qualifiés, dans le but d'atténuer les risques que posent les matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et qui sera mis à disposition, sur demande, dans le but d'apporter un appui technique pour répondre aux besoins nationaux et régionaux. La coopération entre les autorités nationales et à l'échelon régional va améliorer le niveau des connaissances communes, faciliter l'échange de meilleures pratiques, éviter tout double emploi et contribuer à la mise en œuvre d'une politique nationale judicieuse en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

43. L'UNICRI est en train de créer une plate-forme multimédia relative aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dont l'objet est d'encourager et d'améliorer l'échange d'informations et de connaissances entre les

États et les organisations internationales et régionales. Il s'agira d'un processus permanent et normalisé de collecte, de gestion et de diffusion de données et d'information technique sur le trafic et l'utilisation criminelle de ces matières. L'Institut est également en train de mettre les dernières touches à un outil d'évaluation des besoins qui aidera les autorités nationales à mettre au point une méthodologie concrète pour aider à identifier les lacunes et les besoins s'agissant des capacités nationales à atténuer les risques que posent ces matières.

44. Dans le cadre d'un partenariat avec le Coordonnateur national des Pays-Bas pour le contre-terrorisme et la sécurité et grâce à l'appui financier de la Commission européenne, l'UNICRI a organisé la manifestation CHEMSHIELD 2011, en association avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Institut néerlandais de police scientifique et INTERPOL. Il s'agit d'un exercice global assorti d'un scénario réaliste auquel ont pris part 35 pays et organisations, qui a permis de mieux sensibiliser aux risques que posent les menaces chimiques, de passer en revue la coordination intersectorielle internationale, et d'améliorer la communication et la coopération entre les pays et agences spécialisées y ayant participé.

45. En 2010-2011, grâce à l'appui de la Commission européenne, l'UNICRI a procédé à une évaluation qualitative des risques et des incidences actuelles et à venir pour la sécurité imputables aux progrès de la biologie synthétique et de la nanobiotechnologie. Le rapport d'évaluation des risques souligne une série de risques potentiels pour la sécurité découlant des progrès réalisés dans ces secteurs technologiques, identifie les domaines qui mériteraient à l'avenir une attention plus soutenue et examine les options politiques que l'on pourrait envisager dans le cadre des efforts déployés en permanence pour mettre le plus possible à profit les avantages de la biotechnologie pour la société, tout en minimisant son potentiel délétère.

VII. Formation et perfectionnement: renforcement des capacités en matière de prévention du crime et de justice pénale

46. L'UNICRI mène des recherches axées sur l'action ayant trait au programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et dispense des formations dans les pays qui en font la demande. L'Institut a renforcé les activités qu'il mène dans le domaine de l'enseignement de troisième cycle et des formations spécialisées à l'intention du personnel judiciaire, aidant les établissements universitaires partout dans le monde grâce à ses méthodes de formation perfectionnées. Pour atteindre ces objectifs, favoriser l'autonomie nationale et renforcer les capacités institutionnelles, l'Institut offre une série de cours de troisième cycle et de cours de courte durée sur des thèmes relevant de son mandat. En 2012, l'UNICRI a organisé son sixième programme annuel de maîtrise en droit dans le domaine de la criminalité et de la justice internationales, organisé conjointement avec la Faculté de droit de l'Université de Turin; quelque 42 étudiants de troisième cycle de 37 pays ont suivi ce cursus.

47. Pour renforcer les capacités et échanger les connaissances spécialisées, l'UNICRI, à la demande des États Membres, met au point et dispense différents cours de formation spécialisés à l'intention des cadres et du personnel judiciaire afin

de renforcer leurs capacités. L'Institut participe à un large éventail d'activités de formation et d'enseignement en partenariat avec différents pays pour sensibiliser aux questions juridiques et mieux faire comprendre les droits fondamentaux et les questions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale. À cette fin, l'UNICRI a constitué un réseau international d'échange d'informations sur la formation et le perfectionnement dans le domaine de la prévention du crime et la justice pénale au plan international.

VIII. Gestion de l'Institut

48. Le portefeuille des financements et des programmes de l'UNICRI est passé de 14,2 millions de dollars des États-Unis en avril à plus de 52 millions de dollars des États-Unis en novembre 2011; aussi l'Institut a-t-il la possibilité de continuer de se positionner comme étant un partenaire important pour les États Membres. Soucieux de gérer les risques et les problèmes de gestion qui accompagnent la croissance exponentielle du portefeuille de programmes, l'Institut a renforcé sa capacité de gestion, mettant en place une unité de gestion centralisée intégrant les fonctions finance, achats et ressources humaines. La situation financière de l'Institut reste pourtant très précaire: les fonds à usage général, mis à disposition presque exclusivement par le pays hôte, ont en effet beaucoup diminué au cours de l'exercice biennal écoulé. En 2012, les fonds à usage général représenteront 1,8 % du total des crédits dont dispose l'Institut. La fragilité de cette situation née de la baisse importante des fonds à usage général rend l'UNICRI très vulnérable et nuit à sa viabilité en tant qu'institut indépendant doté de la souplesse lui permettant de fixer ses propres objectifs, et ce de manière particulièrement aiguë en 2012. L'UNICRI ne bénéficie pas de la souplesse qui lui permettrait de planifier et de mener des actions que les donateurs ne tiennent pas particulièrement à financer. Par nécessité, l'UNICRI est tenu de baser son action sur des projets, soutenu par le coût de l'appui aux projets qu'il met en œuvre. L'Institut doit impérativement élargir sa base de financement pour pouvoir assurer la prévisibilité et la durabilité des financements lui permettant de mener les activités prioritaires décidées par le Conseil de direction. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de financement, il convient d'insister sur le renforcement des contributions des États aux fonds à des fins générales.

49. En 2011, le programme de travail de l'UNICRI a été doté de 21 postes approuvés, financés par des fonds à des fins générales et des fonds à des fins spéciales, et de plus de 50 associés et associés principaux, consultants et entrepreneurs engagés pour réaliser des tâches ponctuelles liées à la mise en œuvre de projets. Pour accompagner la croissance du portefeuille de programmes, 29 nouveaux postes financés par des fonds à des fins générales ont été ouverts au recrutement au premier trimestre 2012. Si l'Institut est un organisme des Nations Unies et fait partie du système des Nations Unies, il ne bénéficie d'aucun crédit du budget ordinaire de l'ONU. L'article VII de ses statuts (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe) dispose que les activités de l'Institut sont financées par des contributions volontaires versées par les États. Cela étant, les États Membres n'ont fourni que 33 % du financement des programmes mis en œuvre par l'UNICRI en 2011: seuls huit États ont financé des programmes. Il s'agissait de contributions relativement peu importantes, entre 26 000 et

208 000 dollars des États-Unis, à l'exception de la contribution de l'Italie, qui a représenté 69 % des fonds affectés à des projets financés par les États. Les organisations internationales et des fondations privées ont fourni 69 % des fonds mis à la disposition de l'Institut en 2011. Il faut impérativement que l'Institut fasse prendre conscience aux États Membres qu'ils doivent assumer leur engagement en faveur de l'Institut et qu'ils se voient réellement comme parties prenantes de l'Institut. C'est là chose impérative pour que l'UNICRI puisse avoir une base de financement prévisible; c'est le Bureau de liaison à Rome, qui joue un rôle critique en assurant la liaison avec le pays hôte, le corps diplomatique, la société civile, le monde universitaire et la communauté des affaires, qui se charge de déployer les efforts en ce sens.
